

Intervention de Catherine EDEL-LAURENT

Point 084/05/2025 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la FREMAA dans le cadre de l'organisation d'une exposition sur les métiers d'arts, dans le cadre de la programmation d'action culturelle du Domaine de la Léonardsau

Monsieur le Maire,
Chers collègues,

En septembre 2025, les travaux du château de la Léonardsau seront achevés. Nous aurons un bâtiment restauré, prêt à ouvrir ses portes.

A trois mois de cette ouverture, le projet culturel reste flou. Vous parlez d'événements organisés par la Ville, de locations pour des séminaires à partir de 2026... mais la programmation reste « en cours d'élaboration ». Quelle cohérence d'ensemble entre les trois thématiques générales— écologie, biodiversité, humanisme rhénan —et plus récemment, l'animation d'un musée numérique.

Et ce soir, vous nous annoncez une exposition inaugurale sur les métiers d'art avec la FREMAA, une initiative intéressante, certes, mais qui nécessite déjà une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

La programmation culturelle reste à construire, et vous nous parlez d'un fonctionnement « raisonnable et maîtrisé ». Sur quelle base et avec quels moyens ?

Malgré nos questions, le budget de fonctionnement alloué au futur Centre de ressources de la Léonardsau reste une interrogation. Aucune donnée concrète. Aucun cadre financier clair. Et pourtant, vous recrutez. Un chargé de projet culturel dès juin, et, selon nos informations, un agent d'accueil.

Cette méthode, ne nous convient pas. Elle ne nous semble ni responsable, ni transparente.

Pour ces raisons, notre groupe s'abstiendra.

Intervention de Catherine EDEL-LAURENT

Point 086/05/2025 - Meublés de tourisme : abaissement du nombre maximal de jours de location de meublés de tourisme au cours d'une même année civile pour les résidences principales

Monsieur le Maire,
Chers collègues,

Ces dernières années les meublés touristiques se sont multipliés à Obernai, cette situation pèse sur le marché immobilier locatif local et peut provoquer des nuisances ressenties par le voisinage...

Notre groupe avait accueilli favorablement le règlement fixant les conditions de changement d'usage des logements approuvé par le conseil de communauté et mis en œuvre dans notre ville.

Les données de l'INSEE indiquent qu'Obernai compte 6 796 logements dont 6 123 résidences principales (en 2021), les 224 meublés de tourisme recensés représenteraient de l'ordre de 3.3 % du parc total de logements.

Sur les 224 meublés déclarés, quelle est la part des résidences principales qui seules seront impactées par l'abaissement du nombre jours de location ?

Encadrer le phénomène de multiplication des meublés en abaissant le nombre de jours de location ne résoudra pas les problèmes de dérives et de fraudes que vous décrivez.

Le respect de la réglementation passe également par **un volet répressif** et l'application de sanctions : le non-respect de la procédure de changement d'usage peut ainsi être sanctionné d'une amende maximale allant jusqu'à 50 000 € et le dépassement de la durée plafond de location d'une résidence principale jusqu'à 10 000 €.

Il est par ailleurs regrettable que la réforme fiscale des meublés de tourisme qui devait s'appliquer en 2025 ait été suspendue. La fiscalité des loueurs devrait toutefois être durcie en 2026 avec des conséquences directes sur le nombre de meublés de tourisme.

Notre groupe est favorable à cette délibération.

Intervention de Catherine EDEL-LAURENT

Point 092/05/2025 - Rapport d'activités du Syndicat forestier Obernai-Bernardswiller

Monsieur le Président du Syndicat forestier,
Chers collègues,

Je vous remercie pour les explications fournies concernant la gestion du Syndicat forestier Obernai-Bernardswiller (SFOB) et les perspectives d'évolution statutaire à l'horizon 2026. Une nouvelle fois, en 2024 les résultats du SFOB sont déficitaires ; après trois années avec un déficit d'exploitation entre 2020 et 2022, un léger excédent en 2023, l'année 2024 renoue avec le déficit.

Nous notons votre volonté de faire appel à des prestataires privés pour réaliser les objectifs de coupes planifiées et améliorer les entrées financières du syndicat, mises à mal par l'augmentation des charges d'exploitation et de la taxe foncière.

Nous regrettons cependant à nouveau cette année que le rapport d'activités ne mentionne pas les volumes prélevés rapportés aux objectifs de coupe définis par Plan pluriannuel d'aménagement forestier.

Concernant la réalisation des objectifs fixés par les plans de chasse, je relève que deux saisons de suite 2023/2024 et 2024/2025, l'Association Cynégétique du Kreuzweg n'a pas atteint ses objectifs de prélèvement de cervidés.

Or les cervidés sont notamment responsables de l'abrutissement des arbres, qui affecte leur croissance et leur cause des dommages. **Des sanctions sont-elles prévues en cas de non réalisation des plans de chasse ?**